



Publié le 16/04/2017

## Organiser les élections avec... quatre habitants !



Pierre Jaussely, maire de Trébons-de-Luchon. / Photo DDM Maxime Noix

À quelques encablures de Bagnères-de-Luchon, au cœur de la vallée du Larboust se trouve **Trébons-de-Luchon**. Plus petite commune de Haute-Garonne avec ses 83 hectares, le village perché entre 720 et 1 444 mètres propose une magnifique vue sur les Pyrénées. «Ici, nous sommes bénis des dieux regardez le paysage» s'exclame Pierre Jaussely, maire de la commune depuis 2011. Avant lui, Pierre Caussette avait assuré la fonction depuis ... 1958, soit 53 ans. Pour le maire actuel on ne peut pas parler de vocation : «Il fallait bien quelqu'un pour y aller. Je suis un juriste à la retraite donc j'avais les notions adéquates. Et il faut toujours que quelqu'un se sacrifie pour prendre les responsabilités, c'est l'âme humaine qui le veut».

Entre autres obligations, le premier magistrat se doit d'organiser les élections.

### 4 habitants permanents et 15 inscrits sur les listes

Au quotidien, on peut rencontrer quatre personnes dans les rues de Trébons, Pierre, sa femme et deux autres habitants. Durant les élections, le village triple sa fréquentation comme l'indique le maire : «Nous avons 15 inscrits sur les listes électorales et le conseil municipal est composé de 7 élus, presque la moitié du village. Ce sont des personnes qui ont leurs maisons secondaires ici. Ils préfèrent s'inscrire à Trébons pour la survie de la commune. Les élections leur donnent l'occasion de venir passer le week-end à la montagne».

Le maire sait déjà que la participation devrait être proche de 100 % : «Habituellement nous avons une participation maximale, mais depuis une ou deux élections ce n'est plus le cas. Sur les 15 inscrits, trois ont déjà fait une procuration, mes deux enfants qui vivent à Dubaï et un autre Trébonsois qui travaille à l'étranger. Pour les autres, ils m'ont presque tous appelé pour me dire qu'ils seront présents, pour voter et pour aider».

## Un vote dans les règles de l'art, sous peine de sanction

Avoir 15 votants, ne donne pas le droit d'enfreindre les règles, et Pierre Jaussely y tient : «Nous organisons une permanence de 9 heures à 19 heures, comme tout le monde. Un roulement est organisé pour que l'urne soit toujours surveillée. Dans la salle de la mairie, nous avons un isolement. Par contre je crains que la table du conseil municipal ne soit pas assez grande pour les onze candidats cette année». Lors d'une élection précédente, un contrôle a été effectué à Trébons : «Un juge est passé pour voir si toutes les règles étaient respectées. Mais ici il n'y a jamais de problèmes, tout se passe bien».

Après le dépouillement, le maire, ou son adjoint, conduisent l'urne à Luchon, chef-lieu de canton. Quand les enveloppes sont ouvertes, chacun peut s'amuser à deviner le vote de l'autre, Pierre Jaussely en tête : «Il y a beaucoup de diversité dans les votes, mais on se connaît bien. On se doute des choix des uns et des autres».

Lui a donné son parrainage à Jean Lassalle, «impressionné par la longue marche, et le courage à l'assemblée de celui qui est aussi un montagnard». Montagne adorée qui a poussé Pierre Jaussely et trois autres habitants à quitter le tumulte de la ville pour venir s'y réfugier.

*Maxime Noix*



Publié le 23/04/2017

## Trébons-de-Luchon : le plus petit bureau de vote avec 4 habitants

Video : [https://player.myvideoplace.tv/?v=DDM\\_PAD\\_230417-13](https://player.myvideoplace.tv/?v=DDM_PAD_230417-13)

9h30. A deux pas de Bagnères-de-Luchon, dans le village de **Trébons-de-Luchon**, les quelques habitants se sont rassemblés à la mairie pour accomplir leur devoir citoyen. Dans cette commune, seuls quatre habitants résident et quinze personnes sont inscrites sur les listes électorales.

10h05. Déjà onze personnes ont déposés leur bulletin dans l'urne du plus petit bureau de vote de Haute-Garonne. Seul un habitant n'a pas encore voté. Même s'il décide de venir avant midi, le maire du village n'a pas le droit de fermer le bureau de vote. Les élus doivent se relayer jusqu'au dépouillement à 19 heures.

*Anne Aguer*